

Fédération Départementale des Chasseurs
de la MAYENNE

94^{ème} Assemblée Générale

2021

samedi 24 avril

Les chasseurs,
des **ACTEURS BÉNÉVOLES**
pour des missions
de **SERVICE PUBLIC**
d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL**

« Participer aux
activités de chasse
est un moyen
d'acquiescer à
l'intérêt général »

« C'est un moyen
de la rendre »

**LA CHASSE,
CŒUR
DE BIODIVERSITÉ**

« L'association
rien a partiel et
sans perdre le
soutien de
l'État »

**Rapport Moral
du Président**

15

En préambule à mon Rapport Moral, je tiens à vous rappeler le souvenir de Monsieur Gaston Nail décédé en Août dernier. Celui-ci élu au conseil d'administration de la fédération des chasseurs de la Mayenne a beaucoup œuvré au service de la chasse en ses qualités de président des chasses privées de la Mayenne pendant une vingtaine d'années de juin 1979 à mai 2000. Nous ne pouvons que lui en être reconnaissant. Lieutenant-colonel de réserve, commandant de l'ordre national du mérite, il a, du fait des services rendus au monde agricole, été nommé en 1999 chevalier du mérite agricole.

Au cours du Rapport Moral qui va suivre, je ferai d'abord le point de la situation **au NIVEAU NATIONAL** et en particulier sur les réformes en cours susceptibles d'avoir des incidences sur la pratique de la chasse.

Dans un deuxième temps, nous évoquerons les avancées **REGIONALES**.

Puis dernière partie, nous aborderons nos activités et préoccupations **DANS NOTRE DEPARTEMENT**.

L'année 2020 qui vient de s'écouler a été, du fait de la covid 19, pour le moins difficile et traumatisante pour notre pays et pour vous chasseurs qui n'avez pu pratiquer de façon normale votre loisir préféré. Sachant que la chasse a également un rôle social, convivial et d'échange qu'il ne faut pas oublier et qui a été fortement impacté avec l'impossibilité de se réunir autour d'une table.

Si le premier confinement intervenu en mars 2020 après la fermeture de la chasse, n'a pas eu trop d'incidence sur l'exercice de celle-ci, il a par contre gêné de façon importante les activités de la Fédération sur le terrain ainsi que l'organisation et la participation à des réunions ou manifestations habituelles dont notre Assemblée Générale qui permettait d'échanger et de faire le point sur nos activités.

Le second confinement est par contre intervenu en pleine période de chasse avec l'interdiction de se déplacer pour des activités dites de loisirs dont la chasse et la pêche. Restait possible la régulation des espèces devant être régulées devant leur abondance et les dégâts qu'elles pouvaient causer ce qui a permis de continuer à chasser le "gros gibier", et ce sous des conditions définies par arrêté Préfectoral, lequel fut d'ailleurs attaqué sans effet par référé suspension à l'initiative de plusieurs associations naturalistes et ce dans bon nombre de départements.

La période de répit à compter du 1^{er} décembre 2020 ne nous a quasiment pas permis de chasser le petit gibier en raison de la fermeture de celui-ci.

Le dernier confinement en cours nous a contraint d'organiser de façon bien particulière la présente Assemblée Générale.

AU NIVEAU NATIONAL

La chasse a été l'objet de nombreuses attaques. L'année 2020 a été le point de départ d'une offensive sans précédent contre de la chasse Française.

Une proposition de loi de Monsieur VILLANI prévoyait l'abolition de la chasse à courre ou sous terre, et des chasses traditionnelles. Si celle-ci n'a pas abouti, il convient de rester vigilant contre ces attaques qui touchent tant la chasse que les activités liées au monde rural et de rester unis. Tous les types de chasse sont à plus ou moins long terme concernés, le tout sous couvert de bienveillance animale.

Nous sommes intervenus auprès de nos parlementaires Mayennais et avons participé en septembre 2020 à une manifestation organisée par M. de Rouaille, Président National de la Société de vénerie.

Le Ministère de Barbara POMPILI avec la Direction Générale de l'Environnement de la commission européenne se sont employés en 2020 à réduire par petites touches le périmètre de la chasse

Il en a été ainsi pour la capture aux gluaux, le courlis cendré, la barge à queue noire, la tourterelle des bois, la chasse des oies en février, le grand tétaras.

La haine et la violence ont explosé par le biais des réseaux sociaux.

En ce qui concerne la grenaille de plomb un projet de la commission Européenne prévoyait l'interdiction de l'utilisation de la grenaille de plomb à 400 m de toute zone humide permanente ou temporaire. Le règlement Européen publié le 25 janvier 2021 a réduit à 100 m la zone tampon. Le tout est en cours de discussion.

La Fédération Nationale a défendu de façon efficace la chasse, elle a envoyé récemment aux 600 000 élus de la République un manifeste pour "la chasse cœur de biodiversité" que vous pouvez retrouver sur le site de la fédération.

L'Office Français de Biodiversité créé par la loi du 24 juillet 2019 a remplacé l'ONCFS et elle a modifié les missions des Fédérations des Chasseurs avec un transfert de missions alors assurées par le Préfet dont la mise en œuvre des plans de chasse qui sont du ressort de la Fédération par arrêté du 11 février 2020.

Cette même loi a rendu obligatoire tous les 10 ans la formation sécurité pour tous les chasseurs dont la mise en place est en cours à la suite de l'arrêté ministériel du 14 octobre dernier.

Un autre arrêté du 5 octobre a rendu obligatoire :

→ Le port d'un gilet/veste de couleur fluorescente à tout participant à une action collective de chasse à tir au grand gibier. Notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et l'Arrêté chasse du gibier sédentaire ont repris cette obligation qui est faite pour toutes les chasse à tir du grand gibier y compris pour les participants non chasseurs.

→ Il en est de même pour la pose de panneaux de signalisation sur l'accotement ou à proximité des voies publiques avant tout commencement effectif de l'action de chasse.

La loi du 24 juillet 2019 a également prévu, dans le cadre de la création du permis national à 200 €, le développement des projets en faveur de la biodiversité avec une Eco-contribution de 5 € sur chaque validation du permis de chasser à qui s'ajoute les 10 € provenant de l'Office Français de la Biodiversité.

AU NIVEAU REGIONAL

La région Pays de La Loire s'est tournée vers trois axes principaux :

- 1- Inventorier et restaurer les chemins ruraux ;
- 2- Labéliser des territoires alliant la biodiversité et les activités humaines ;
- 3- Mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité avec plantations d'arbres, création ou restauration de mares, aménagement de zones humides, installation de cultures environnementales.

Pour ce faire, la Fédération Régionale des Pays de la Loire a recruté pour chaque département un chargé de mission dont la fonction est d'amener des projets.

En Mayenne, il s'agit de Gaëtan CHAPOLARD, basé au siège de la Fédération.

Que vous soyez propriétaire, agriculteur, membre d'une Société de Chasse ou d'une collectivité territoriale et que l'un de ces projets vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec lui.

AU NIVEAU DE LA MAYENNE

Maintenant nous vous présentons

- Les différentes activités de la Fédération,
- La situation du gibier avec une progression des populations du chevreuil et du sanglier avec des prélèvements plus importants qui permettent de limiter au mieux les dégâts causés par ce dernier avec la possibilité cette année de chasser cette dernière espèce fin mars.



Activités de la Fédération

Annulation de 5 formations suite au Covid



Prochaine session
25-26-27 mai



Prochaine session
11-12 juin



Prochaine session
septembre



Pas prévu



Pas prévu

Formation et Education 2020

● Chasse accompagnée

Activités de la Fédération



Formation et Education 2020

➤ Prochaines sessions : 9 juillet et 13 août

● Examen Permis de chasser

Activités de la Fédération

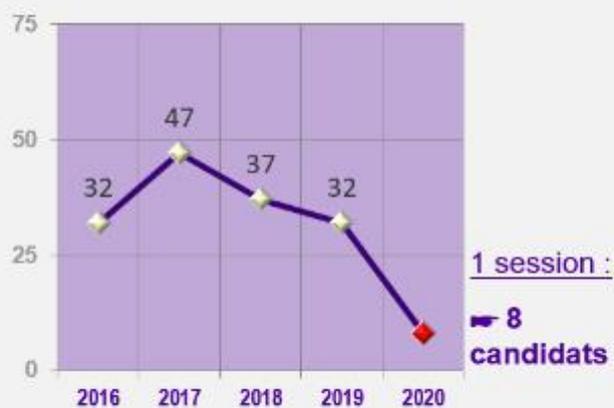


Formation et Education 2020

➤ 5 Sessions pour 2021

● Chasse à l'arc

Activités de la Fédération



Formation et Education 2020

➤ Pas de prochaine session sur 2021

Activités de la Fédération

● Projets pédagogiques destinés aux scolaires



- » 3 stages d'observation de 3 jours pour des élèves de 3^{ème}
- » Partenariat avec le Lycée Rochefeuille : 3 stagiaires de Seconde, Première et Terminale de la section Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- » 2 stagiaires BTSA Vendôme pour 12 semaines.

Formation et Education 2020

Activités de la Fédération

● Association des chasseurs à des actions techniques de terrain



BECASSES Baguages :

- . 12 sorties de nuit à 2 techniciens plus 1 ou 2 chasseurs en plus à chaque sortie

PERDRIX Comptages :

- . 1 séance réalisée avec 23 bénévoles

LIEVRES et CHEVREUILS

Comptages nocturnes :

- . 108 circuits de comptage nocturne parcourus 3 fois avec 1295 bénévoles

Formation et Education 2020

Activités de la Fédération

● Sanglier courant



- » 14 séances avec 32 chasseurs

Formation et Education 2020

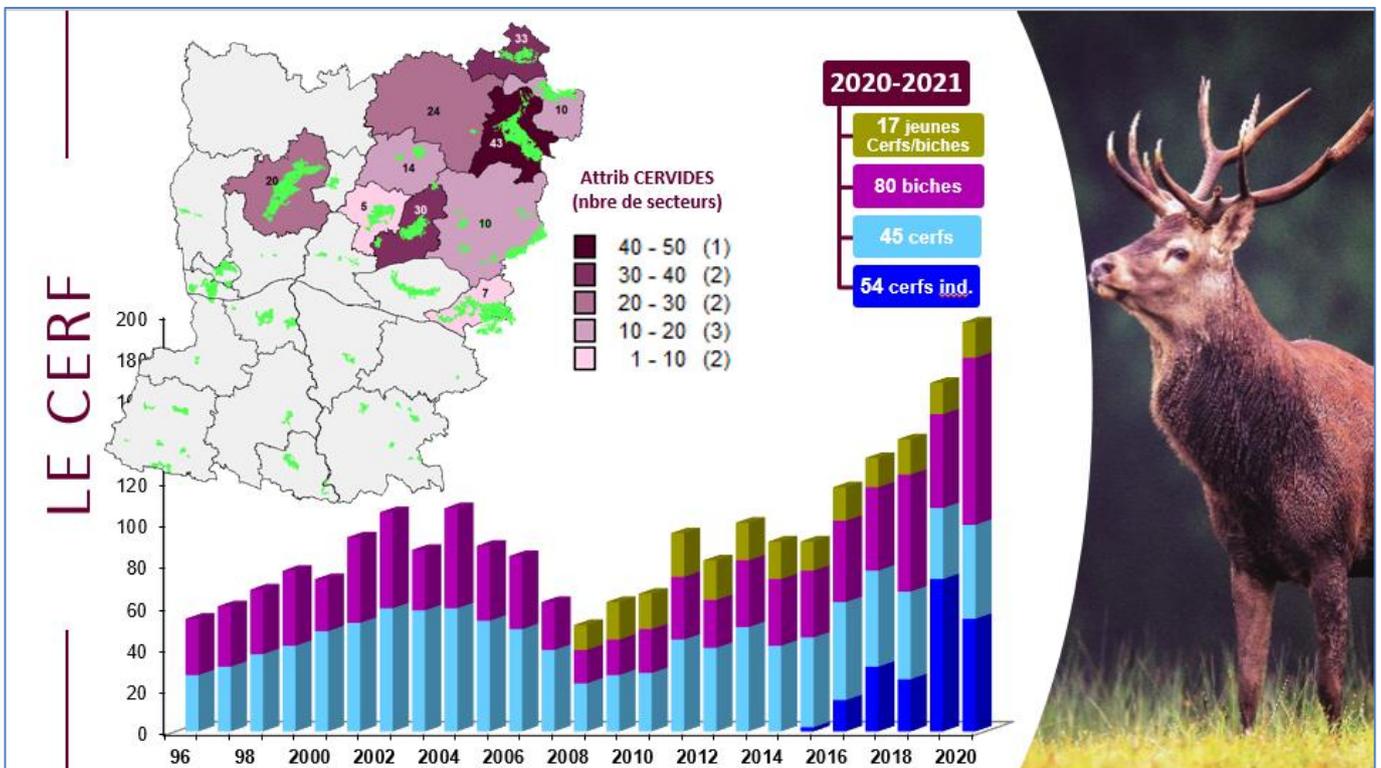
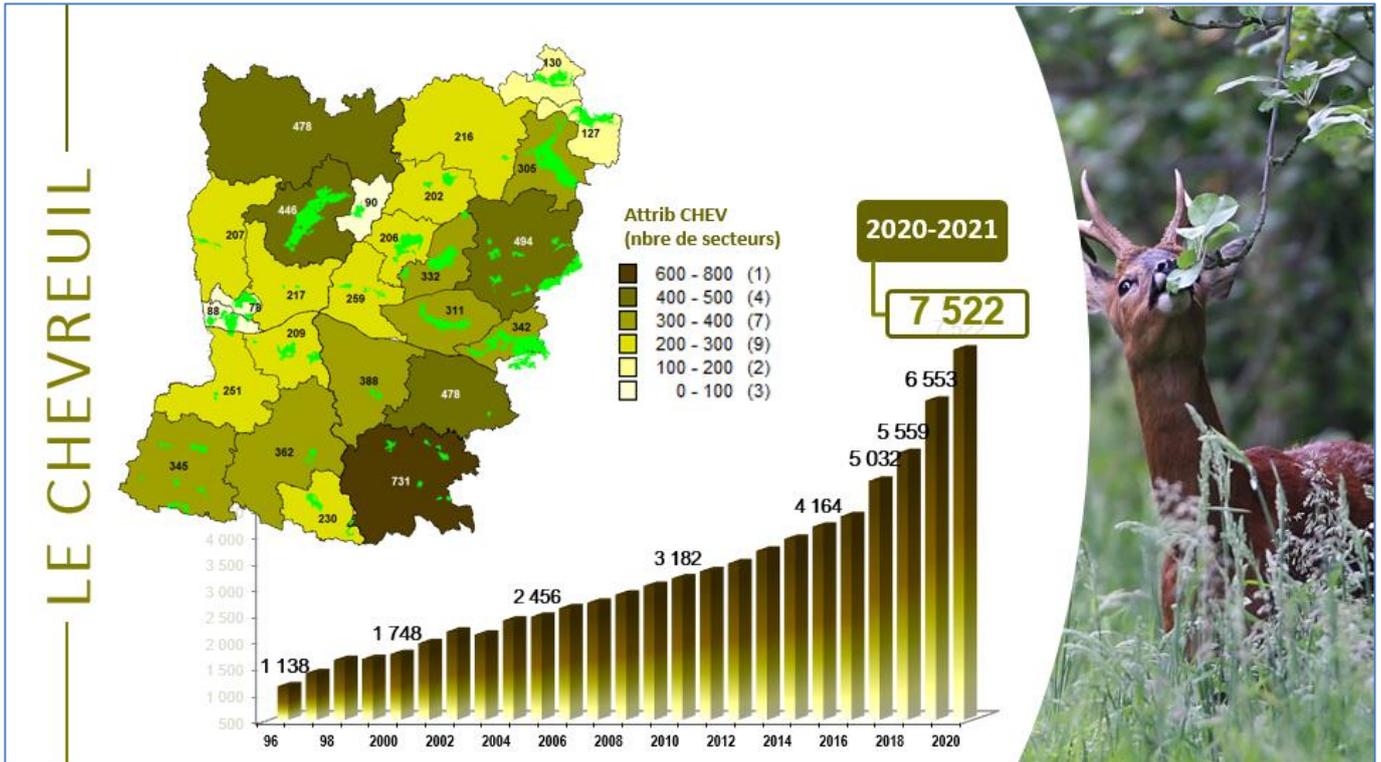
● Propositions
saison 2021-2022
TEMPS DE CHASSE

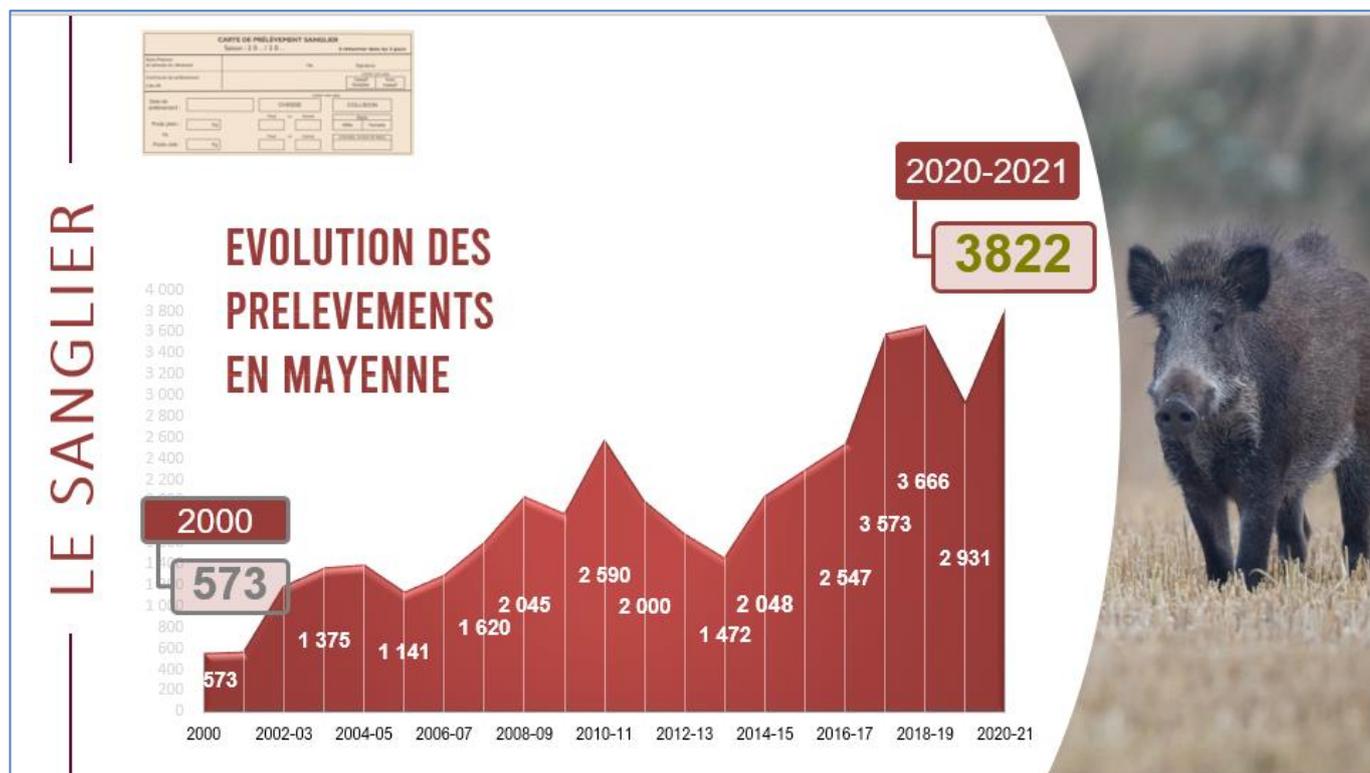
Ouverture Générale
DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021

Fermeture Générale
LUNDI 28 FEVRIER 2022



**Situation du
GRAND GIBIER**





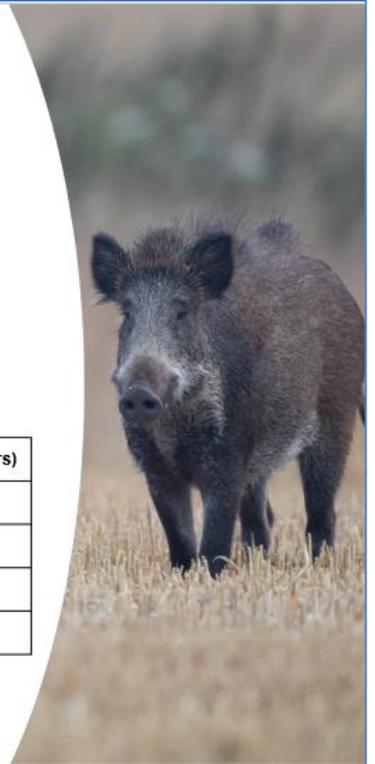
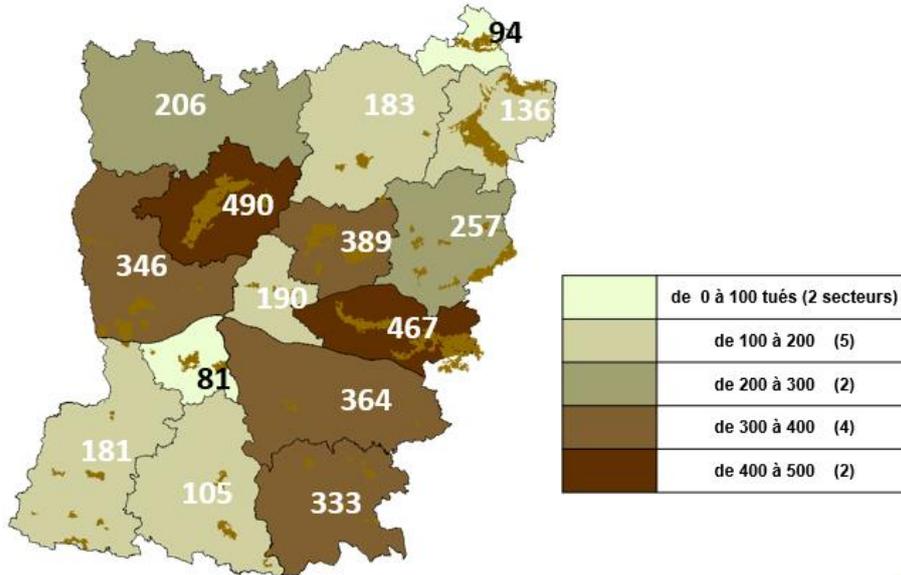
LE SANGLIER

NOMBRE DE CARTES ENREGISTREES 3 822, à ce jour

		Nb	%	Moy.	Mini.	Max.
TYPE	CHASSE	3 745	98 %			
	COLLISION	59	2 %			
	Non connu	18	0 %			
LIEUX	MASSIF	1 516	40 %			
	HORS MASSIF	2 195	57 %			
	Non connu	111	3 %			
SEXE	MALE	2 038	53 %			
	FEMELLE	1 701	45 %			
	Non connu	83	2 %			
POIDS		3 482	91 %	51	2	155
CLASSE	POIDS < 20 kg	305	8 %			
	> 20 kg - 40 kg <	1 076	28 %			
	> 40 kg - 60 kg <	1 001	26 %			
	> 60 kg et +	1 100	29 %			

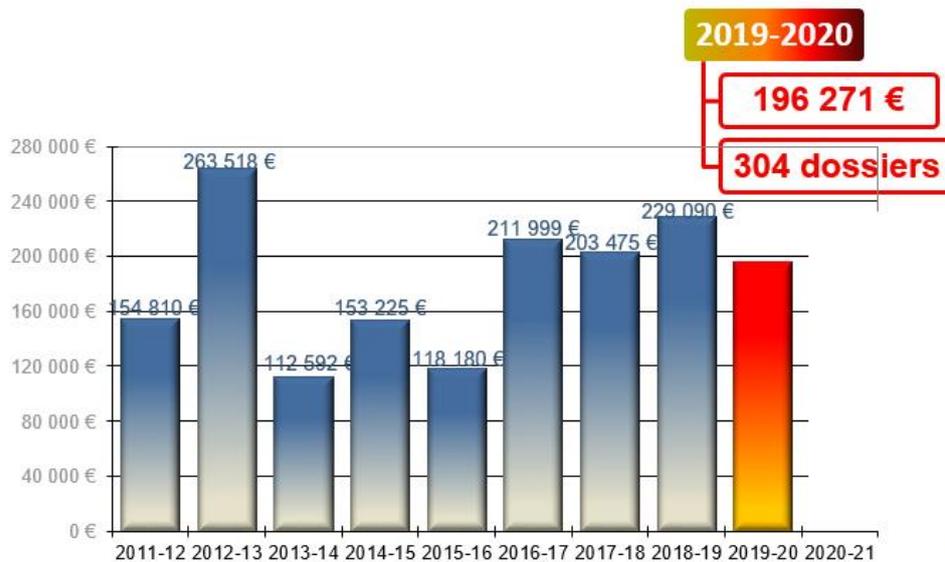
LE SANGLIER

PRELEVEMENTS PAR UNITE DE GESTION 2020-2021

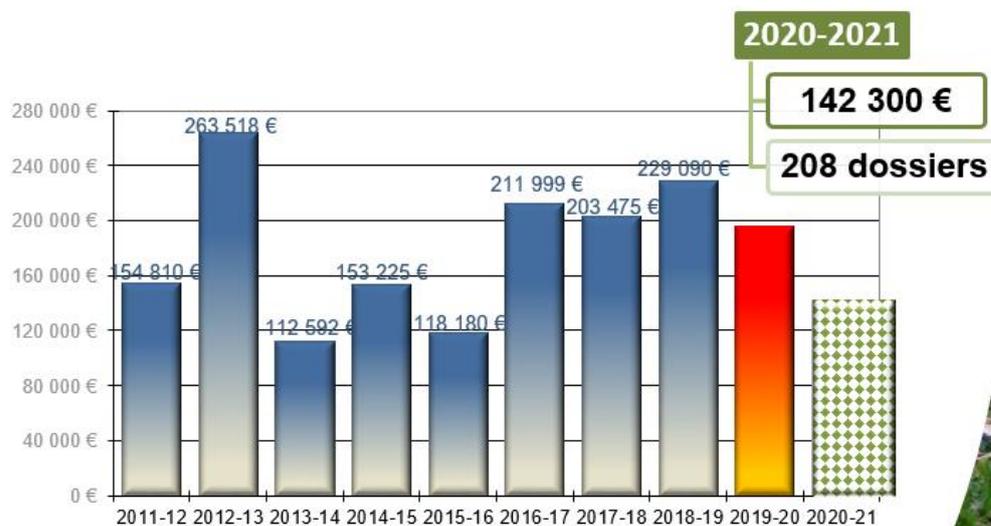


DEGATS GRAND GIBIER

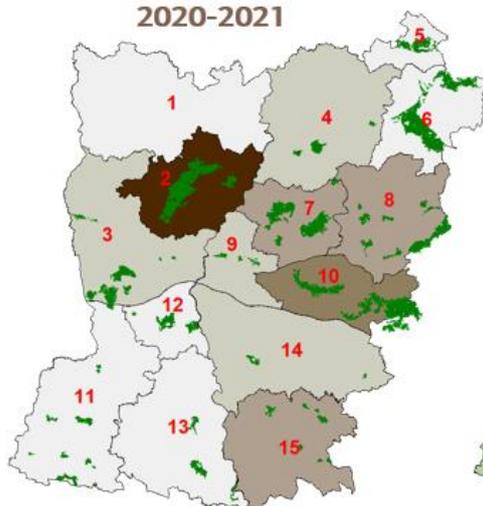
EVOLUTION DES MONTANTS



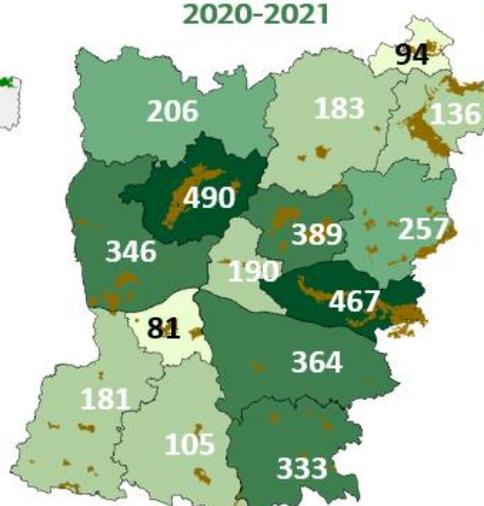
EVOLUTION DES MONTANTS



Montant des dégâts 2020-2021



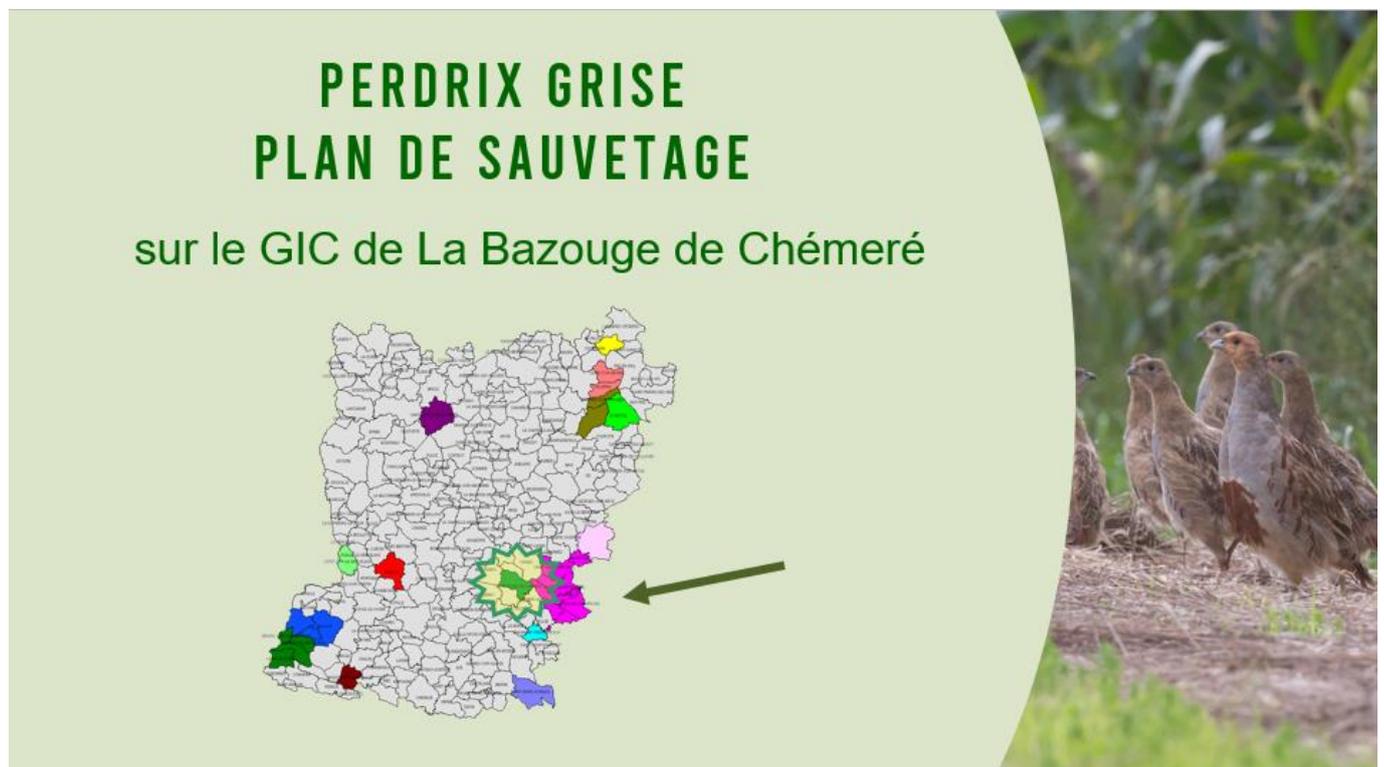
Répartition Sangliers tués 2020-2021



de 400 à 5 000 €	(6)
de 5 000 à 10 000 €	(4)
de 10 000 à 15 000 €	(3)
de 15 000 à 20 000 €	(1)
de 20 000 à 30 000 €	(0)
de 30 000 à 60 000 €	(1)

de 0 à 100 tués	(2)
de 100 à 200	(5)
de 200 à 300	(2)
de 300 à 400	(4)
de 400 à 500	(2)





PLAN DE SAUVETAGE DE LA PERDRIX GRISE sur le GIC de La Bazouge de Chéméré

La Fédération des chasseurs de la Mayenne a engagé depuis deux saisons un travail de renforcement sur la population de perdrix grise avec le G.I.C de LA BAZOUGE DE CHEMERE

- Fermeture de la chasse et interdiction de lâchers autre que les oiseaux du plan de sauvegarde (Arrêté départementale de la chasse du gibier sédentaire) ;
- Trois parcs de lâchers* avec des filets électrifiés, d'un hectare chacun, avec des cages de rappel des abreuvoirs et des agrainoirs. Une culture d'intérêt faunistique (Choux sarrasin topinambour, avoine, tournesol) y est implantée pour nourrir et abriter les oiseaux lâchés ;
- Utilisation d'une barre d'effarouchement mise à disposition par la FDC ;
- 900 perdrix grises issues de souches sauvages OFB lâchées l'été 2020 dans les trois parcs du territoire ;
- Engagement financier important dont 23 000 € financés par la FDC 53.



PLAN DE SAUVETAGE DE LA PERDRIX GRISE sur le GIC de La Bazouge de Chéméré

- ◆ Parcs de lâchers avec des filets électrifiés, d'un hectare chacun, avec des cages de rappel des abreuvoirs et des agrainoirs.
- ◆ Culture d'intérêt faunistique :
Choux sarrasin, Topinambour
Avoine, Tournesol.



Remerciements

Je remercie tout d'abord l'ensemble du personnel de notre fédération pour le travail réalisé tout au long de cette année, sans oublier le personnel de la Fédération Régionale.

Je remercie aussi particulièrement les Administrateurs de la Fédération pour leur dévouement, et tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps à la gestion de notre gibier.

Je tiens à saluer les relations entre les services de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne et de l'OFB.